



**EVALUATION FINALE EXTERNE
DU PROJET D'ERADICATION DE L'INFANTICIDE
RITUEL DANS LE NORD BENIN**

RAPPORT FINAL

Octobre 2018

Victoire GOMEZ GNANGUENON, Sociologue-Anthropologue, spécialiste en protection de l'enfance et de la jeunesse, consultante

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	4
I - INTRODUCTION.....	8
II - DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	10
III - PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS	13
IV - DIFFICULTÉS ET LIMITES DE MISE EN ŒUVRE, LES LEÇONS APPRISES ET LES BONNES PRATIQUES	37
V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	41
ANNEXES	43

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

COGES	Comité de Gestion
CPS	Centre de Promotion Sociale
FASC	Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisations des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Appréciation de la mise en œuvre des activités du projet
Tableau 2	Appréciation des résultats atteints
Tableau 3	Appréciation du niveau d'atteinte des objectifs
Tableau 4	Quelques messages retenus par les communautés lors des sensibilisations
Tableau 5	Liste des personnes interviewées

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Contexte de l'évaluation

Franciscains-Bénin-ONG intervient au Bénin depuis 2012, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance victime de pratiques traditionnelles néfastes en l'occurrence l'infanticide. L'infanticide rituel est une pratique très ancienne qui persiste dans certaines communautés au sein des groupes sociolinguistiques bariba, gandos et peulhs dans le nord du pays. C'est une pratique qui mérite d'être bannie. C'est dans ce cadre que le projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord Bénin a été initié et mis en œuvre par Franciscains-Bénin-ONG avec l'appui financier de l'Ambassade de France au Bénin à travers le Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud (FACS).

Ce projet démarré depuis décembre 2017, prendra fin le 30 novembre 2018. Il a été mis en œuvre en collaboration avec plusieurs parties prenantes aux niveaux communautaire et institutionnel. Il vise à :

- ✓ Améliorer le niveau de connaissance et de compréhension des populations et parties prenantes sur le phénomène de l'infanticide rituel des « enfants dits sorciers » et les défis de son éradication ;
- ✓ Constituer une base de données de référence pour le suivi de l'évolution dans le temps, du phénomène des enfants dits « sorciers » dans les communes de N'Dali, Nikki, Bembèrèkè, Pèrèrè, Kandi, Djougou et Sinendé.
- ✓ Renforcer le suivi formel de l'application effective sur le terrain notamment par l'Etat, des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur le phénomène des enfants dits « sorciers ».

L'évaluation finale externe du projet est réalisé afin d'apprécier l'impact et les résultats du projet et de documenter les principales leçons apprises et les meilleures pratiques développées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Cette appréciation a été faite selon les critères classiques d'évaluation que sont : la pertinence, l'efficacité, l'effet/impact, l'efficience et la durabilité.

Démarche méthodologique

La démarche méthodologique a consisté en la collecte et à l'analyse des données issues de diverses sources. La participation des différentes catégories d'acteurs et le respect des principes éthiques ont facilité le déroulement de l'enquête de terrain. L'approche utilisée est à dominance qualitative ; les données quantitatives sont issues

des sources secondaires. L'entretien individuel et le focus group sont les principales techniques utilisées.

Le traitement et l'analyse des données collectées ont permis d'apprécier la performance du projet et de faire des recommandations pour les prochaines phases.

Principaux résultats de l'évaluation

On peut retenir de cette évaluation que le projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord du Bénin a su proposer des actions pertinentes pour l'atteinte des objectifs visés tout en tirant leçons des expériences passées. Aussi, ses interventions sont-elles en parfaite cohérence avec les politiques et stratégies nationales en matière de protection. Les besoins en informations des communautés ciblées ont été largement pris en compte par l'action qui a satisfait dans une grande mesure tous les acteurs interrogés. Le projet a comblé également un grand vide qui existait en matière de statistiques sur les enfants dits sorciers et l'infanticide rituel au Bénin.

La plupart des activités planifiées ont été mises en œuvre avec une grande implication des parties prenantes que sont les enfants, les jeunes, les femmes, les hommes, les leaders communautaires, les chefs traditionnels et religieux, les élus locaux, les autorités communales, les enseignants, les agents de santé et autres acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de la protection. Ce qui a pu donner des résultats probants sur le terrain. La prise de conscience de la persistance de l'infanticide et ses conséquences sur la vie et le développement des enfants est effective au niveau de tous les acteurs ayant participé aux activités. La pertinence des activités menées et des stratégies utilisées a permis l'acquisition de nouvelles connaissances au niveau des acteurs qui se sont engagés à agir pour l'éradication du phénomène. Quelques initiatives individuelles et de groupes sont déjà en cours dans toutes les communes. L'infanticide rituel ne constitue plus un sujet tabou. Des discussions existent à ce sujet dans les communautés. Les sensibilisations de proximité se font à tous les niveaux. Les dénonciations aux structures compétentes ne sont pas encore effectives mais une veille est assurée par les populations elles-mêmes. Franciscains-Bénin est désormais reconnue comme une organisation de référence en matière de lutte contre l'infanticide rituel au Bénin. Tous ces résultats ont pu être atteints grâce à la gestion rigoureuse et transparente des modestes ressources mobilisées.

Les limites du projet

Les principales limites du projet sont relatives au non-respect des planifications, à la faible couverture géographique des campagnes de sensibilisations et au manque de suivi continu des actions sur le terrain pour maintenir les acquis. L'approche de mise en œuvre du projet a très peu responsabilisé les autorités locales et les acteurs institutionnels.

Les bonnes pratiques

- La documentation des processus : des rapports ont été régulièrement produits pour les différentes activités menées au fur et à mesure de la mise en œuvre ;
- Les débriefings organisés dans chaque commune après les campagnes de sensibilisations ont favorisé un apprentissage institutionnel et une amélioration continue dans le déroulement de l'activité ;
- L'utilisation des supports de communications (projection de film/documentaire, les dépliants, les tee-shirts) a énormément contribué à la compréhension des messages et à l'amélioration des connaissances des participants aux sensibilisations sur le sujet de l'infanticide ;
- Les témoignages faits lors des séances de sensibilisations constituent également des éléments déterminants de la prise de conscience des populations sur le fait que la pratique de l'infanticide rituel est mauvaise et est à éradiquer ;
- La création d'un forum pour faciliter les échanges d'informations entre Franciscains-Bénin ONG et les points focaux des communes. Bien que ce forum ne soit pas très animé de façon continue, c'est une bonne initiative à poursuivre ;
- L'organisation des réunions d'ouverture avec les autorités locales et les acteurs institutionnels en prélude aux séances de sensibilisation grand public, ont permis d'obtenir l'engagement de ces acteurs et ont facilité la mobilisation sociale et l'organisation pratique desdites séances ;
- La conception des messages spécifiques et adaptées à chaque cible a été très capitale et déterminant dans les résultats encourageants atteints par le projet. Dans le même ordre d'idées, l'exploitation des résultats de l'étude en

l'occurrence les statistiques pour soutenir les messages transmis aux acteurs lors des différentes activités, a permis de les convaincre totalement.

Les recommandations

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour l'éradication de l'infanticide rituel en vue de bien définir et circonscrire toutes les cibles par catégorie et par localité, avec des messages adaptés ;
- Mettre en place un dispositif de collecte et d'enregistrement des données sur l'infanticide rituel et en assurer le suivi ;
- Organiser des séances de sensibilisation sur des thématiques associées à l'infanticide rituel dans les maternités et centres de santé à l'intention des femmes enceintes et allaitantes ;
- Bien définir les rôles et responsabilités des comités locaux de suivi et les former et appuyer la mise en œuvre de leurs plans d'actions ;
- Envisager des actions de prise en charge des enfants survivants ;
- Organiser des plaidoyers pour la promotion de la scolarisation des enfants en particulier celle des filles et l'alphabétisation ;
- Recenser et former toutes les accoucheuses traditionnelles, les associer aux activités de sensibilisation des femmes enceintes et allaitantes et mettre en place un système de suivi et supervision par les sages-femmes ;
- Adopter l'approche de faire-faire et nouer un partenariat avec les structures publiques en vue d'assurer une meilleure pérennité des acquis du projet.

I - INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de l'évaluation

Franciscains-Bénin ONG est créée en 2012 et travaille depuis, pour la promotion et la défense des droits de l'enfant. Elle intervient dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance victime de pratiques traditionnelles néfastes en l'occurrence l'infanticide. En effet le phénomène d'infanticide rituel persiste encore dans certaines communes du septentrion. Il s'agit d'une pratique traditionnelle très répandue dans les communes du nord Bénin qui perdure au sein de certains groupes sociolinguistiques que sont les bariba, les peulhs et les gandos. Elle consiste à éliminer tout enfant qui naît ou se développe avec des caractéristiques spécifiques ou à un rythme particulier ou encore dans des conditions jugées anormales. Il s'agit par exemple des enfants nés : après une grossesse de huit mois ; par le siège ou par les pieds ; ou encore face contre terre, avec des germes de dent ou avec une quelconque malformation visible. Par ailleurs, avoir une dentition précoce ou pousser sa première dent dans la mâchoire supérieure ou encore avoir perdu son père pendant la grossesse ou perdre sa mère en couche sont autant de motifs suffisants pour mettre fin à la vie de ces enfants de façon directe ou indirecte. Dans les cas où ces enfants ne sont pas éliminés, ils sont soit rejetés, abandonnés, répudiés, marginalisés et/ou victimes de stigmatisation, de brimades et de diverses privations. Grâce aux actions menées par les acteurs de la protection dont Franciscains-Bénin- ONG, depuis plus d'une décennie, le phénomène a de nos jours, apparemment régressé, mais il existe des poches de résistance qui méritent d'être démantelées. Il urge donc de mener des actions fortes pour éradiquer complètement ces pratiques. C'est dans cet objectif que l'ambassade de France a accepté de financer le projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord du Bénin. L'évaluation finale externe entre dans le cadre du dispositif de suivi évaluation mis en place par ce projet.

1.2 Bref aperçu du projet

Le projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord du Bénin a démarré depuis décembre 2017 et prendra fin le 30 novembre 2018. Cette initiative de Franciscains-Bénin- ONG qui a bénéficié de l'appui financier de l'ambassade de France vise à contribuer à l'éradication de la pratique de l'infanticide rituel des enfants dits sorciers au Bénin. En effet, malgré l'existence d'une panoplie de textes et lois protégeant les droits de l'enfant en général et le droit à la vie en particulier, cette pratique criminelle

perdure en silence dans certaines communautés du nord Bénin. L'absence de données statistiques rend difficile la constitution des preuves de l'existence et de la poursuite de cette pratique dans le pays. C'est donc pour remédier à cette situation tout en poursuivant la lutte contre cette pratique barbare contraire aux droits humains, que le projet a été conçu.

Les objectifs spécifiques du projet étaient donc de :

- ✓ Améliorer le niveau de connaissance et de compréhension des populations et parties prenantes sur le phénomène de l'infanticide rituel des « enfants dits sorciers » et les défis de son éradication ;
- ✓ Constituer une base de données de référence pour le suivi de l'évolution dans le temps, du phénomène des enfants dits « sorciers » dans les communes de N'Dali, Nikki, Bembèrèkè, Pèrèrè, Kandi, Djougou et Sinendé ;
- ✓ Renforcer le suivi formel de l'application effective sur le terrain notamment par l'Etat, des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur le phénomène des enfants dits « sorciers ».

Les résultats visés par ce projet sont :

- ✓ Le sujet de l'infanticide rituel des enfants dits sorciers est mieux compris et plus ouvertement abordé avec et par les populations, les Autorités locales, Chefs traditionnels et religieux, matrones, Réparateurs, parents, et autres parties prenantes dans les communes de Kalalé, Sinendé et Pèrèrè qui ont été sensibilisées ;
- ✓ Une base de données de référence est constituée sur le phénomène des enfants dits sorciers et les pratiques de l'infanticide rituel dans les communes de Nikki, N'Dali, Kalalé, Bembèrèké, Kandi, Djougou, Kérou, Sinendé, Gogounou, Ségbana et Pèrèrè ;
- ✓ Un dispositif de suivi formel de la prise en compte officielle et de l'impact des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relatives à l'amélioration de la protection des enfants dits « sorciers » est mis en place.

Les principales activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet ont été exécutées par le personnel de la direction exécutive de Franciscains-Bénin en collaboration avec les acteurs institutionnels et communautaires tels que : les autorités locales, les forces

de sécurité, les agents de santé, les élus locaux et les points focaux. Des experts ont été recrutés ponctuellement pour la mise en œuvre de certaines activités spécifiques.

1.3 Objectif de l'évaluation

L'objectif global de l'évaluation externe est d'apprécier l'impact et les résultats du projet et de documenter les principales leçons apprises et les meilleures pratiques développées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont :

- Evaluer les résultats obtenus, notamment pour les groupes cibles et les communautés locales, et faire des projections sur leur extension possible en comparant les résultats effectivement obtenus (y compris les résultats inattendus) et les résultats prévus au début du projet ;
- Evaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'effectivité des interventions et des stratégies de mise en œuvre du projet ;
- Evaluer la durabilité des interventions et des retombées du projet au-delà du financement du FASCS ;
- Evaluer les forces, faiblesses et contraintes dans la mise en œuvre du projet ;
- Documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques identifiées dans la mise en œuvre du projet.

II - DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique suivie pour mener cette évaluation est très participative et inclusive. Toutes les parties prenantes ont été consultées et ont bien collaboré pour la réussite de la mission. L'équipe du projet a su bien coordonner l'étude en mettant à la disposition de la consultante tous les documents et les contacts nécessaires. Le respect des principes éthiques a été également une grande préoccupation tout au long de l'étude. Compte tenu de la sensibilité du sujet, nous avons veillé au respect de la dignité des personnes enquêtées et fait preuve de tact pour recueillir des informations authentiques.

Au vu des objectifs visés par l'évaluation, l'approche utilisée est à la fois qualitative et quantitative. Les principales étapes suivies sont :

- ✓ La phase préparatoire ;
- ✓ La collecte de données sur le terrain ;

- ✓ La phase d'exploitation des données, d'élaboration et de validation du rapport de la mission.

2.1 Phase préparatoire

Au début de la mission une réunion de cadrage a permis à la consultante d'échanger avec le commanditaire sur le contexte et les objectifs de la mission. Ainsi les conditions d'élaboration et de réalisation du projet ont été bien cernées par l'évaluateur. Il a été compris que le projet a été mis en œuvre dans une dynamique de consultation et de collaboration avec une diversité d'acteurs. Les principaux documents à savoir : le document du projet, les rapports intermédiaires, le rapport de l'étude de référence réalisée sur l'infanticide rituel et les rapports des activités spécifiques menées ont été mis à la disposition de la consultante. L'exploitation judicieuse de tous ces documents et les orientations reçues lors du cadrage ont permis de finaliser la méthodologie, d'élaborer la matrice d'évaluation et de concevoir les outils de collecte de données. La revue documentaire a été la principale source de collecte des données quantitatives. Ce fut aussi à cette phase que des contacts ont été pris avec les points focaux des communes ciblées par l'évaluation pour la mobilisation des acteurs et des communautés pour l'enquête de terrain.

2.2 La collecte des données sur le terrain

La collecte de données sur le terrain a été réalisée selon une approche qualitative pour bien apprécier les résultats du projet et les changements induits dans les communautés. L'enquête de terrain a eu lieu principalement dans les trois communes où les activités de sensibilisation grand public ont été réalisées. Il s'agit des communes de Sinendé, de Kalalé et de Pèrèrè. Ces trois communes ont été donc retenues par choix raisonné parce qu'elles sont celles qui ont bénéficié de tout le paquet d'activités développées par le projet. Dans chacune de ces communes ainsi retenues, des personnes ressources ont été identifiées et enquêtées en vue de recueillir leur appréciation sur les différentes activités du projet, ainsi que sur les changements et les dynamiques induits par l'action.

****Cibles de l'évaluation***

L'enquête a pris en compte d'une part le personnel du projet et toutes les catégories d'acteurs ayant pris directement part à l'une des activités du projet que sont : l'étude de référence, la formation des acteurs sur l'infanticide et les sensibilisations grand public. Ainsi, le principal critère de choix de la cible est la participation à l'une des

activités du projet. Certaines personnes ressources ont aussi participé à l'enquête sur le terrain. Au total les acteurs suivants ont été enquêtés dans chaque commune :

- ✓ Les points focaux
- ✓ Les chefs des Centres de Promotion Sociale (CPS)
- ✓ Les agents de santé des structures sanitaires
- ✓ Les agents de sécurité
- ✓ Les autorités locales
- ✓ Les représentants des ONG
- ✓ Les représentants des centres d'accueils et de protection des enfants
- ✓ Les chefs traditionnels
- ✓ Les matrones
- ✓ Les populations (femmes, hommes et jeunes)

Précisons que le choix des acteurs enquêtés a été fait par choix raisonné sur la base des listes des participants aux différentes activités. Pour ce qui concerne les populations : (les femmes et les hommes), la mobilisation sociale a été faite par les points focaux des communes.

Cette approche nous a permis d'avoir une diversité d'acteurs et une représentativité géographique. Ainsi, la triangulation des informations a été effectuée pour mieux expliquer tous les contextes et les facteurs liés au projet.

****Techniques et outils de collecte***

Les principales techniques utilisées pour la collecte des données sont : l'entretien individuel, l'entretien de groupe et les focus group. Les outils utilisés sont les guides d'entretien adaptés à chaque catégorie d'acteurs en fonction des objectifs de l'évaluation et des questions évaluatives.

Au total vingt-sept (27) entretiens individuels et entretiens de groupe et trois (3) focus group ont été réalisés et ont permis d'atteindre quatre-vingt-dix-sept (97) personnes dont trente (30) hommes, cinquante-neuf (59) femmes et onze (11) enfants.

****Difficultés rencontrées***

La période de l'enquête est une période de pluies au nord du pays. Ce qui a rendu l'accès dans les communautés un peu difficile à cause de l'état délabré de certaines pistes. Il a fallu beaucoup de courage et plus de temps pour atteindre certaines communes et villages. Par ailleurs la courte durée de l'étude a influencé le nombre de

personnes enquêtées et le choix des techniques utilisées. Cependant, ces difficultés n'ont aucunement entaché la qualité du travail réalisé.

2.3 Phase d'exploitation des données, d'élaboration et de validation du rapport de la mission

L'analyse des données quantitatives et qualitatives issues des sources secondaires et primaires a été réalisée sur la base des constats et des déclarations des enquêtés. Cette analyse s'est aussi basée sur les critères classiques d'évaluation indiqués dans les termes de référence et sur les indicateurs du projet.

Cette option permet de produire en même temps une analyse critique et objective et de répondre de façon précise aux questions évaluatives. De ce fait, elle a permis de mettre en exergue les dynamiques qui se sont créées du fait de la mise en œuvre du projet.

A la fin de l'analyse, un rapport provisoire a été rédigé et soumis au commanditaire pour appréciation. Un atelier de validation du rapport d'évaluation a été ensuite organisé pour recueillir les observations et commentaires du commanditaire qui ont été intégrés dans le rapport final.

Pour plus d'objectivité dans l'appréciation des performances du programme, il a été retenu d'utiliser les tableaux d'appréciation globale issus du manuel du ROM (Monitoring orienté vers les résultats), publié en 2012 par la commission européenne (EuropAid-Bureau de coopération). Ces tableaux constituent des critères de jugement aptes à servir de balises à l'appréciation des évaluateurs, mais ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une approche littérale ou concurrentielle. Ils nous intéressent en raison de la gradation proposée.¹

III - PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

3.1 Pertinence du projet et des stratégies de mise en œuvre

3.1.1 Pertinence du projet

Selon l'analyse situationnelle des enfants établie dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE), l'infanticide rituel est certainement la pratique traditionnelle la plus extrême. « *Presque 10% des naissances de la zone touchée par ce phénomène dans le nord du Bénin sont des naissances qui peuvent exposer l'enfant au risque de l'infanticide, ce qui est alarmant. Malgré les*

¹Voir le tableau complet en annexe

subterfuges auxquels les parents font parfois recours pour sauver l'enfant et malgré les nombreuses interventions menées auprès de ces populations au cours de la dernière décennie, il n'est toujours pas possible d'affirmer que le phénomène est en voie de disparition et qu'il y a eu une évolution positive des normes socioculturelles à ce sujet»². C'est donc à juste titre que Franciscaïns-Bénin ONG s'est donnée comme cheval de Bataille depuis plus d'une décennie, l'éradication de cette pratique néfaste qui perdure très discrètement dans certaines communautés du nord Bénin. Il est plus que nécessaire de lutter contre le phénomène qui constitue une violation flagrante du droit à la vie, reconnue à tous les enfants sans aucune discrimination par la constitution de la république du Bénin et aussi par tous les instruments juridiques internationaux et nationaux en vigueur dans le pays.³ L'initiative du projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord Bénin est d'autant plus pertinente à cause de l'absence totale de statistiques fiables sur le phénomène. Ce vide a rendu difficile l'intervention de Franciscaïns-Bénin qui s'est souvent retrouvée dans l'impossibilité de prouver par des données tangibles la poursuite de la pratique dans le pays. L'Etat est donc resté très peu engagé dans ce domaine. Or, la pratique perdure encore dans certaines localités dans le nord Bénin de façon clandestine surtout à cause du manque d'informations des populations et même des acteurs intervenant dans les services déconcentrés et décentralisés de l'Etat.

Pour preuve, un Chef de Centre de Promotion Sociale a fait la déclaration suivante lors de l'enquête de terrain :

« On se disait que c'est un phénomène qui n'existait plus. Ce projet a provoqué un éveil de conscience dans la commune. Les résultats nous ont permis de savoir qu'il y a encore du travail à faire. »

En effet lors des investigations menées dans le cadre de la présente évaluation, la totalité des acteurs interrogés a affirmé sans doute qu'il y a un besoin réel d'informations de toutes les couches sociales pour réussir la lutte contre la pratique. Ceci est d'autant plus vrai qu'une communauté appelée BASSO dans la commune de Pèrèrè a formulé une demande à l'ONG Franciscaïns-Bénin pour faire les sensibilisations chez eux. Cette demande est bien révélatrice de l'existence de la pratique dans cette communauté. En effet, différentes sources concordantes ont

² République du Bénin, La Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE), 2014

³ La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) ; La Charte Africaine des droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) et la loi 2015-08 portant code de l'enfant au Bénin

confirmé la persistance de la pratique à Basso où les enfants dont les mères sont décédées en couche sont systématiquement rejetés.

Selon un point focal de la commune de Pèrèrè :

« Ce projet d'éradication de l'infanticide rituel est une bonne initiative pour sauver la vie des enfants dits sorciers ».

Pour un autre de la commune de Sinendé :

« Franciscains-Bénin ONG est devenue notre arme de guerre ; car nous avons maintenant du soutien pour mener la lutte contre cette pratique qui continue en cachette dans les villages »

Les populations ne comprennent pas pourquoi certains enfants sont nés différents ou dans des conditions particulières ou se développent autrement, ils ne comprennent pas que les enfants n'ont aucune responsabilité dans ces situations, ils ne connaissent ni les droits des enfants, ni les sanctions prévues par la loi pour les cas d'infanticide rituel. Pour les tenants de cette tradition, les enfants dits sorciers constituent un malheur pour leurs parents géniteurs et toute leur famille. Cette croyance crée une certaine panique au niveau des parents qui décident parfois à contre cœur de se débarrasser de ces enfants pour sauver leur honneur et la vie de tous les membres de leur famille.

Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet sont aussi en parfaite cohérence avec les axes d'interventions prévus par la PNPE. Il s'agit plus précisément des axes 1, 2 et 4⁴, relatives respectivement à l'information et à la formation des enfants, à la mobilisation sociale et à la détection et le signalement. En effet, l'information et la formation constituent l'essentiel de l'intervention à l'intention d'une diversité d'acteurs concernés par l'infanticide. Les participants de la formation de Parakou ont été très satisfaits de la qualité des informations reçues et surtout du partage d'expériences entre les acteurs venus de divers horizons. Ils ont pu toucher des doigts les réalités d'autres communes. La finalité de l'information étant de susciter l'engagement en vue de la mise en œuvre d'actions concertées, y compris le signalement et la répression, tous les participants aux différentes activités ont exprimé publiquement leur engagement en faveur de l'éradication de l'infanticide rituel dans leurs localités.

⁴ Axe1 : Information et formation des enfants, Axe2. Mobilisation sociale, Axe4 : Détection et signalement.

Ainsi, le projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord du Bénin a su proposer des actions pertinentes pour l'atteinte des objectifs visés tout en tirant leçons des expériences passées. Aussi, ses interventions sont-elles en parfaite adéquation avec les recommandations faites par les acteurs lors de la consultation entrant dans le cadre de l'Examen Périodique Universelle de 2017.

3.1.2 Pertinence des stratégies de mise en œuvre

L'analyse des stratégies utilisées dans la mise en œuvre de l'action révèle une certaine pertinence. Les membres de Franciscaïns Bénin ont eu une grande part de responsabilité dans la mise en œuvre des activités. Ils se sont fait renforcer de façon ponctuelle par des experts dans la mise en œuvre de l'action. Les autorités locales et des relais communautaires ont été aussi mis à contribution pour la mobilisation sociale lors des activités de terrain et la préparation logistique des séances de sensibilisation grand public. Ces stratégies ont permis dans l'ensemble la réussite des activités. Cependant elles ne sont pas entièrement à la hauteur de l'ambition qui est celle de l'éradication de l'infanticide rituel dans le nord Bénin. Toutes les onze communes identifiées comme étant des poches de résistance n'ont pas pu être touchées et la majorité des villages et hameaux n'ont pas bénéficiés des sensibilisations. Or selon les entretiens effectués au cours de la présente évaluation, la pratique a énormément régressé dans les chefs-lieux des communes et des arrondissements mais bat encore son plein dans certains hameaux éloignés et dans les camps peulh. Par exemple Diguidirou et Bouyanrou dans la commune de Pèrèrè ; Kparo, Bouro, Yara Peulh, Fô-Bouko et les camps peulhs de Fô-Bourré dans la commune de Sinendé et Onko, Basso, Dgodo et Wénagou dans la commune de Kalalé.

La collaboration avec les différents acteurs communautaires et institutionnels n'a pas été non plus formalisée ; ce qui a limité un tant soit peu leur engagement et leur motivation dans la poursuite de l'action. C'est dans ce sens qu'un responsable d'une ONG intervenant dans la commune de Sinendé nous a confié lors de l'enquête de terrain :

« Moi j'étais très fier quand Franciscaïns-Bénin ONG nous a invités à la formation ; mais ma joie s'est émoussée. Là où l'information doit le plus aller, elle n'est pas allée. Il faut toucher les villages reculés. »

La stratégie de faire-faire aurait été plus bénéfique pour l'atteinte du plus grand nombre et la pérennisation des acquis.

Nous pouvons donc conclure que l'initiative du projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord Bénin est très pertinente au regard des conséquences fâcheuses de ce phénomène, des besoins en informations des acteurs à divers niveaux, des besoins en statistiques pour convaincre les garants de droits de la persistance de cette pratique néfaste et de la nécessité d'agir et de sa cohérence avec la PNPE.

Cependant, les stratégies utilisées pour la mise en œuvre du projet en l'occurrence pour les sensibilisations ne sont pas suffisamment pertinentes au regard de l'objectif global du projet. Elles ne favorisent pas non plus la pérennisation de l'action et une collecte de données continue pour le suivi-évaluation.

A	B	C	D
<p>La situation est considérée comme très satisfaisante, largement au-dessus de la moyenne et une référence potentielle en tant que bonne pratique. Les recommandations sont axées sur la nécessité d'adopter ces bonnes pratiques dans d'autres opérations.</p>	<p>La situation est considérée comme satisfaisante mais pouvant être améliorée. Les recommandations sont utiles mais pas vitales pour l'opération.</p>	<p>Certains points doivent être revus ; dans le cas contraire, la performance globale de l'opération pourrait en être affectée. Les améliorations nécessaires n'exigent cependant pas une révision majeure de la stratégie des opérations.</p>	<p>Il existe des défaillances sérieuses qui, à défaut d'être corrigées, pourraient entraîner l'échec de l'opération. Des ajustements majeurs et une révision de la stratégie sont nécessaires.</p>

3.2 Efficacité du projet

3.2.1 Effectivité de la réalisation des activités

Tableau 1 : Appréciation de la mise en œuvre des activités du projet

Activités prévues	Activités réalisées	Niveau de réalisation	Pourcentage de réalisation
A1_R1 : formation des parties prenantes	La formation a effectivement eu lieu comme prévue à Parakou les 28 et 29 mai et a réuni 66 participants provenant des communes de Sinendé, de Pèrèrè et de Kalalé au lieu de 39 par commune initialement prévus.	Réalisé	100%
A2_R1 : Organisation de la campagne de sensibilisation	Les campagnes de sensibilisation ont eu lieu dans les communes de Kalalé, Pèrèrè et Sinendé et ont réuni différentes catégories d'acteurs. Les sensibilisations ont eu lieu au centre des communes et dans quelques arrondissements. Toutes les activités entrant dans le cadre de ces sensibilisations ont été réalisées.	Réalisé	100%
A3_R1 : Organisation de l'atelier de capitalisation	L'atelier de capitalisation a eu lieu à Parakou le 02 octobre 2018 et a réuni entre autres les autorités locales, les forces de l'ordre, les médias, la direction départementale des affaires sociales.	Réalisé	100%
A4_R2 : Réalisation de la collecte de données sur la pratique de l'infanticide des	La collecte de données sur l'infanticide a eu effectivement lieu dans les onze communes qui constituent des poches de résistance.	Réalisé	100%

enfants dits sorciers			
A5_R3 : Organisation et réalisation du suivi par le comité de coordination et de suivi	Plusieurs activités de suivi des recommandations ont été menées en décembre 2017 dans le cadre de l'élaboration du rapport pour l'EPU en collaboration avec d'autres organisations de la Société Civile au Bénin. Mais le dispositif formel de suivi n'a pas été mis en place.	En cours de réalisation	50%
A6_R3 Evaluation finale du projet	Une consultante est recrutée pour réaliser l'évaluation finale externe du projet	Réalisé	100%

Il ressort de l'analyse de ce tableau que cinq (5) activités sont entièrement réalisées sur six (6) prévues. Trois (3) activités sur trois (3) prévues pour l'atteinte du R1. Il est à noter qu'il y a une très bonne performance au niveau de la mise en œuvre des activités du résultat 1. Toutes les activités prévues ont été réalisées même si quelques retards ont été notés. Toutefois l'organisation de la couverture médiatique des campagnes de sensibilisations pourrait être systématisée pour atteindre un plus grand nombre de personnes surtout dans les hameaux reculés. Par rapport au R2, la seule activité prévue a été réalisée. En ce qui concerne le R3, l'évaluation du projet est aussi réalisée.

L'activité A5_R3, est une activité routinière de l'ONG Franciscains-Bénin qui réalise des consultations en vue du suivi de la mise en œuvre des recommandations faites au Bénin pour l'éradication de l'infanticide. Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'élaboration et la mise en place des outils de suivi, la collecte et l'analyse des données de suivi et des rapports d'activités et la rédaction des rapports de progrès pour le suivi des recommandations. Ces activités ne sont pas encore entièrement finalisées. Toutefois des actions de suivi ont été réalisées au cours du mois de décembre 2017 en collaboration avec plusieurs OSC dans le cadre de la réalisation de l'EPU 2017.

3.2.2 Résultats atteints en comparaison avec ceux qui sont prévus

Tableau 2 : Appréciation des résultats atteints

Indicateurs	Résultats atteints	Commentaires
<p>R1_OS1: Le sujet de l'infanticide rituel des enfants dits sorciers est mieux compris et plus ouvertement abordé avec et par les populations, les Autorités locales, Chefs traditionnels et religieux, matrones, Réparateurs, parents, et autres parties prenantes dans les communes de Kalalé, Pèrèrè et Sinendé qui ont été sensibilisées;</p>		
<p>IOV1_R1_OS1: Nombre de personnes parties prenantes qui ont participé aux séances de formation ou de sensibilisation sur la lutte contre l'infanticide rituel;</p>	<p>Les sensibilisations grand public organisées dans trois communes ont rassemblé des centaines de personnes par localité, donc au-delà des 8400 participants prévus pour 12 villages. Ce sont plutôt les communes de Sinendé, de Pèrèrè et de Kalalé qui ont été sensibilisées à cause de la prévalence élevée du phénomène dans ces communes.</p>	<p>Les rapports de sensibilisation disponibles n'ont pas précisé les nombres par commune. Ce sont juste des estimations confirmées par les personnes enquêtées sur le terrain. Toutefois la mobilisation sociale n'a pas été réussie à Pèrèrè-centre.</p>
<p>IOV2_R1_OS1 : Variation du niveau de fréquentation des centres de santé, et du nombre d'enfants enregistrés dans les centres d'accueil et de prise en charge d'enfants menacés ;</p>	<p>Cette mesure n'a pas pu se prendre dans le cadre de la présente évaluation. Toutefois les discussions menées avec les agents de santé responsables des centres de santé/maternité de Sinendé, Pèrèrè, Sontou et Kalalé ont révélé qu'il n'y a pas encore eu des variations significatives des taux de fréquentation aux CPN et des nombres d'accouchement assistés. Il en est de même des centres d'accueil enquêtés à Kalalé et Pèrèrè. Toutefois il est constaté que les accouchements à domicile sont en baisse dans certaines localités.</p>	<p>L'indicateur proposé ici est un indicateur d'impact déjà trop poussé par rapport au résultat escompté qui est celui de l'amélioration de la connaissance des parties prenantes sur l'infanticide et de l'existence de discussion à ce sujet dans la commune entre les divers acteurs.</p>

R2_OS2 : Une base de données de référence est constituée sur le phénomène des enfants dits sorciers et les pratiques de l'infanticide rituel dans les communes de N'Dali, Nikki, Bembéréké, Pèrèrè, Kandi, Djougou et Sinendé		
IOV3_R2_OS2 : Données statistiques collectées sur le terrain dans les communes Bembéréké, Pèrèrè, Kandi, Djougou, Sinendé, N'Dali, et Nikki ;	Les données statistiques sont disponibles sur les enfants dits sorciers et l'infanticide rituel pour les onze communes qui sont identifiées comme poches de résistance.	Ces statistiques à elles seules ne vont pas permettre de faire des mises à jour régulières. Il serait important de mettre en place un dispositif de collecte et d'enregistrement de données concernant les enfants recensés et les nouveaux cas.
R3_OS3 : Un dispositif de suivi formel de la prise en compte officielle et de l'impact des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU relatives à l'amélioration de la protection des enfants dits sorciers est mis en place.		
IOV4_R3_OS3 : Nombre d'évaluations faites du niveau d'application des dites recommandations.	Une évaluation a été réalisée dans le cadre de l'élaboration de l'EPU 2017.	

Selon les différents rapports techniques produits par Franciscains-Bénin et les investigations menées sur le terrain lors de la présente évaluation, on peut dire que le résultat R1 est pleinement atteint. Tous les acteurs à divers niveaux ont été effectivement édifiés par les activités de formation et de sensibilisation grand public menées dans les communautés. Et de ce fait, convaincus de la perversité de la pratique de l'infanticide rituel, ils se sont tous engagés à lutter pour son éradication. Ainsi, des discussions sont menées à divers niveaux dans les communautés. La collaboration avec les autorités locales et des leaders religieux a facilité la mobilisation sociale dans les communautés.

En ce qui concerne le résultat R2_OS2 relatif à la constitution de base de données sur l'infanticide rituel et les enfants dits sorciers, on peut dire qu'une grande avancée vient d'être réalisée à travers les résultats de l'étude menée dans le cadre du projet. Des statistiques sont désormais disponibles pour onze communes du nord Bénin à savoir : Nikki, Kalalé, Bembéréké, N'Dali, Pèrèrè, Kandi, Gogounou, Sinendé, Kérou, Ségbanna et Djougou. (Confère rapport de l'étude intitulé : Etat des lieux des enfants dits « sorciers » et du phénomène de l'infanticide rituel dans les communes de

Nikki, N'dali, Perèrè, kalalé, bembèrèkè, Kandi, Gogounou, Sègbana, Sinende, Kérou et Djougou.)

Néanmoins, il aurait été plus intéressant de faire de cette étude, une étude de référence par rapport au projet. Ainsi, les indicateurs liés à l'amélioration des connaissances sur l'infanticide auraient pu être bien définis et renseignés. Aussi l'analyse des objectifs et des résultats de l'étude a-t-elle montré que le résultat escompté est plutôt l'existence de données de références sur l'infanticide rituel et les enfants dits sorciers au lieu de la constitution d'une base de données sur les enfants. Cette dernière formulation qui est celle du projet suppose que des données soient non seulement collectées sur les enfants mais que celles-ci soient enregistrées dans un dispositif informatisé et adapté pour faciliter une mise à jour périodique et un suivi régulier. Il est donc important de mettre en place un plan de suivi évaluation de ces données ; de sorte à bien planifier les activités de collecte et d'enregistrement de données. Une autre limite de cette étude est que les techniques utilisées et le temps n'ont pas permis de dénombrer de façon exhaustive les cas d'infanticide et ceci pendant une période bien déterminée. Les cas dénombrés devaient être circonscrits dans une période précise pour en apprécier ne serait-ce que l'évolution du phénomène dans le temps et pouvoir mieux faire le suivi évaluation des progrès réalisés.

Enfin pour le R3_OS3, le dispositif de suivi formel de la mise en œuvre des recommandations par l'Etat n'a pas pu être mis en place dans le cadre de ce projet. Mais bon nombre d'initiatives de suivi des recommandations ont été prises par Franciscain Bénin au début du projet.

En résumé on peut dire qu'un (1) résultat sur trois (3) est atteint au-delà des attentes. (R1_OS1) ; le second (R2_OS2) est aussi atteint avec des possibilités d'améliorations et le troisième (R3_OS3) est partiellement atteint.

3.2.3 Atteinte des objectifs du projet

Tableau 3 : Appréciation du niveau d'atteinte des objectifs

Objectifs	Niveaux atteints	Commentaires
<p>Objectif global</p> <p>Contribuer à l'éradication de la pratique de l'infanticide rituel des enfants dits sorciers au Bénin</p>	<p>La pratique de l'infanticide rituel régresse de façon substantielle dans toutes les communes d'intervention de Franciscains Bénin.</p>	<p>Malgré l'inexistence de statistiques tous les acteurs s'accordent sur le fait que cette pratique n'existe pratiquement plus dans les centres urbains. Elle perdure dans quelques hameaux reculés non encore atteints par les sensibilisations. Elle prend de nouvelles formes dans les communautés.</p>
<p>OS1- Améliorer le niveau de connaissances et de compréhension des populations et parties prenantes sur le phénomène de l'infanticide rituel des « enfants dits sorciers » et les défis de son éradication ;</p>	<p>Malgré l'absence de définition des indicateurs avec des valeurs cibles et des valeurs de références, on peut dire que cet objectif est atteint. Tous les acteurs toutes catégories confondues reconnaissent que c'est avec le projet qu'ils ont été convaincus de la persistance du phénomène à l'échelle de plusieurs communes. Ils ont été par ailleurs convaincus des conséquences du phénomène et la nécessité de se mobiliser pour agir en vue de son éradication. Ils ont compris qu'ils n'y a pas d'enfants sorciers et que ceux qui sont traités de la sorte ont le droit à la vie au même titre que les autres enfants.</p>	<p>Il y a eu une démystification du phénomène des enfants dits sorciers et les populations ont bien compris les causes des différentes caractéristiques ou malformation des enfants dits sorciers. Les femmes ont compris l'importance des Consultations Prénatales (CPN) et des accouchements assistés par un agent de santé qualifié.</p>
<p>OS2- Constituer une base de données de référence pour le suivi de l'évolution dans le temps, du phénomène</p>	<p>Les données de référence notamment les prévalences des enfants dits sorciers par rapport aux enfants recensés sont</p>	<p>Il serait important de mettre en place un dispositif de gestion et d'actualisation de cette base de données pour le</p>

<p>des enfants dits sorciers dans les communes de N'Dali, Nikki, Bembéréké, Pèrèrè, Kandi, Djougou et Sinendé ;</p>	<p>désormais disponibles pour onze communes du nord.</p>	<p>suivi de l'évolution des statistiques.</p>
<p>OS3- Renforcer le suivi formel de l'application effective sur le terrain notamment par l'Etat, des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur le phénomène des enfants dits sorciers.</p>	<p>Franciscains-Bénin ONG fait partie d'un réseau d'OSC qui mènent assure le suivi des recommandations du comité de droits de l'Homme par l'Etat Béninois.</p>	<p>La mise en place du dispositif de suivi devait démarrer en Juillet suite à la formation à travers la mise en place d'équipes pluridisciplinaires dont les actions vont être orientées vers les communautés à la base. Ces équipes seront composées des bénéficiaires de la formation et des campagnes. Il s'agit d'élus locaux, d'agents de centre de promotion social, de sages-femmes, d'infirmiers, de religieux, de la police, de têtes couronnées, de jeunes, femmes, enseignants, centre d'accueil et de points focaux de Franciscains-Bénin.</p>

La formulation des objectifs n'étant pas très différentes de celle des résultats les analyses faites plus haut sont valables.

On peut donc conclure au vu de la performance réalisée par rapport à la mise en œuvre des activités et à l'atteinte des résultats et des objectifs du projet que l'efficacité est moyenne. Quelques aspects sont à améliorer. Ceci est dû au non-respect des planifications à cause de l'insuffisance et à la disponibilité limitée des ressources humaines. Il serait donc plus judicieux pour les prochaines phases du projet de faire des planifications plus réalistes qui tiennent mieux compte de la disponibilité des ressources humaines et du temps.

A	B	C	D
La situation est considérée comme très satisfaisante, largement au-dessus de la moyenne et une référence potentielle en tant que bonne pratique. Les recommandations sont axées sur la nécessité d'adopter ces bonnes pratiques dans d'autres opérations.	La situation est considérée comme satisfaisante mais pouvant être améliorée. Les recommandations sont utiles mais pas vitales pour l'opération.	Certains points doivent être revus ; dans le cas contraire, la performance globale de l'opération pourrait en être affectée. Les améliorations nécessaires n'exigent cependant pas une révision majeure de la stratégie des opérations.	Il existe des défaillances sérieuses qui, à défaut d'être corrigées, pourraient entraîner l'échec de l'opération. Des ajustements majeurs et une révision de la stratégie sont nécessaires.

3.3 Effets et impacts du projet

Toutes les parties prenantes au projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord Bénin ont exprimé leur satisfaction quant à l'initiative du projet et son impact sur les communautés et la vie des enfants. L'idée du projet est bonne et a été appréciée à sa juste valeur, de même que les stratégies utilisées dans leur ensemble. La mise en œuvre de ce projet a donc pu induire quelques changements et impulser des dynamiques internes ayant conduit à la prise d'initiatives louables. Nous allons décrire ci-après quelques effets attribuables à l'intervention de Franciscaïns-Bénin ONG, que les participants à l'évaluation ont exprimé lors des investigations de terrain :

La reconnaissance de Franciscaïns-Bénin ONG comme une institution qui lutte contre l'infanticide rituel au Bénin

Le tout premier impact du projet, du point de vue social, est la reconnaissance de Franciscaïns-Bénin ONG comme une organisation qui lutte contre l'infanticide rituel au Bénin. L'ONG a du coup acquis une certaine notoriété auprès des autorités locales, des responsables des différents services déconcentrés de l'Etat et des populations de façon générale. Aujourd'hui, tout le monde sait qu'il y a une institution qui défend les droits de l'enfant, en particulier le droit à la vie, et auprès de qui on peut prendre conseil, on peut signaler les cas d'infanticide ou de menace d'infanticide. Au vu de la pertinence des actions menées et de leur ampleur, Franciscaïns-Bénin ONG a su marquer positivement les acteurs à différents niveaux. La présence effective du

personnel lors des différentes activités de sensibilisation et de formation, a été déterminante dans l'obtention de cet impact. La communication des statistiques sur les enfants dits sorciers et l'infanticide rituel pour chaque commune et la justesse des messages transmis par les communicateurs sont autant d'éléments positifs qui ont totalement convaincus les acteurs. Dans ce sens une accoucheuse traditionnelle de la commune de Sinendé a déclaré lors de l'étude :

«On dirait que c'est à cause de moi que Franciscains-Bénin ONG a organisé cette formation. S'il y a un cas d'enfant dit sorcier ou d'infanticide rituel, je sais aujourd'hui à qui m'adresser. Je faisais la sensibilisation, mais je n'avais pas de force ; mais après la formation de Parakou, je me sens plus forte pour mener cette lutte»

Toujours dans le même ordre d'idées, un point focal de Sinendé quant à lui a dit :

«Franciscains Bénin ONG est devenue notre arme de guerre, on sait aujourd'hui qu'on a un soutien »

Et pour cela ce sont les points focaux qui ont eu à collecter les données dans le cadre de l'étude et assurer la mobilisation sociale pour les campagnes de sensibilisation qui sont considérés comme les répondants de Franciscains-Bénin ONG dans les communautés. Ceci est un point fort qu'il est important de prendre en compte pour la suite de l'intervention. Les attentes sont en effet très grandes pour la suite, à tel point qu'il y a des découragements par rapport à la rupture du contact depuis les dernières sensibilisations.

La prise de conscience générale sur la nécessité d'éradiquer l'infanticide rituel dans toutes les localités du Bénin

La quasi-totalité des personnes interrogées dans le cadre de la présente évaluation ont avoué que le projet d'éradication de l'infanticide rituel a eu un grand effet sur eux. Qu'il s'agisse des acteurs des différents services de l'Etat, des autorités locales, des leaders religieux et traditionnels ou des membres des communautés, tous ont personnellement et unanimement reconnu que c'est grâce à Franciscains Bénin qu'ils ont réellement pris conscience de la persistance de l'infanticide rituel dans certaines localités et du fait que c'est une mauvaise pratique. Certains pensaient que cette pratique n'existe plus dans la mesure où ils n'en entendent plus parler. Pour les autres qui la vivent encore dans certaines communautés, ils ne savaient pas à qui se confier. Un agent de santé a déclaré lors de l'évaluation :

« Je savais que l'infanticide rituel existe mais je n'avais pas les preuves. C'est avec la restitution des résultats de l'étude que j'ai eu la preuve. La séance nous a ouvert les yeux. Si on peut faire plus pour que ça cesse ce serait bon »

Mieux il y a une certaine confusion dans l'esprit de la majorité des populations à cause de la connotation culturelle et mythique de cette pratique. Certaines personnes croient vraiment qu'il y a des enfants sorciers et ont peur de les côtoyer, de vivre avec eux. Cette prise de conscience a pu s'opérer grâce à l'efficacité des stratégies utilisées pour mener les activités de sensibilisation et de formation.

Pour ce qui est des sensibilisations, l'implication des autorités locales, des responsables des services déconcentrés de l'Etat, des leaders communautaires et des points focaux a facilité la mobilisation sociale. Aussi les messages transmis aux diverses cibles sont-ils bien conçus et adaptés aux besoins en informations de chaque catégorie.

Enfin les supports visuels (les projections d'images, les dépliants, les tee-shirts) utilisés ont facilité la mémorisation des messages clés.

Selon les entretiens que nous avons eus avec les acteurs sur le terrain, il y a effectivement une nette amélioration de la compréhension de l'infanticide rituel par les différents acteurs. Certains, surtout les acteurs institutionnels et les autorités locales, ont été convaincus de la persistance de la pratique dans les communautés, et d'autres à savoir les membres des communautés ont compris que c'est une pratique à bannir. La quasi-totalité des personnes sensibilisées ont compris entre autres, les causes scientifiques des différentes conditions des naissances des enfants qui les effrayent au point de mettre fin à leurs progénitures. Ils ont également compris l'importance des consultations prénatales et la nécessité de se faire assister par un agent de santé qualifié lors des accouchements. Ils ont enfin compris qu'ils doivent dénoncer systématiquement toute tentative ou cas d'infanticide avéré. Selon un personnel de l'ONG Franciscain Bénin :

« Franciscains-Bénin a pu réunir les autorités, a pu les amener à un consensus et à reconnaître l'effectivité du phénomène et unanimement condamner le phénomène »

En outre, tous les participants à l'évaluation ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité et la pertinence des informations reçues au cours des campagnes de sensibilisation. Le tableau suivant présente de façon synthétique quelques enseignements reçus lors des sensibilisations selon les résultats des entretiens que nous avons eus avec eux :

Tableau 4 : Quelques messages retenus par les communautés lors des sensibilisations

Localités	Messages retenus
Matchoré (Kalalé)	Si la femme est enceinte, la poche peut ne pas avoir d'eau et on assiste par conséquent à des accouchements compliqués
	Il n'est pas conseillé à la femme enceinte de faire des travaux durs pour prévenir les complications lors de l'accouchement et la naissance des enfants dits sorciers.
	La présentation de l'enfant lors de l'accouchement dépend de sa position au moment de la rupture de la poche des eaux.
	Pour éviter tout problème, il faut aller aux CPN et accoucher dans un centre de santé
	L'excès de sels dans le sang est à la base de la dentition prématurée
	Il faut signaler les cas d'infanticide
Sontou (Pèrèrè)	L'infanticide est une mauvaise pratique
	Les femmes enceintes doivent aller aux CPN pour un meilleur suivi de leur grossesse
	Accoucher à la maison n'est pas une bonne chose, on s'expose aux regards et aux critiques des autres
	L'enfant ne choisit pas une manière de sortir du ventre de sa mère
	Après accouchement, si on accuse ton enfant de sorcier il faut signaler aux religieux pour qu'on puisse t'aider
	Il n'y a pas d'enfant sorcier
Sikki (Sinendé)	On avait l'habitude de tuer les enfants sorciers. Franciscaïns-Bénin ONG est venue nous dire que ces enfants sont des personnes importantes qu'on doit considérer. On ne doit pas les tuer.
	On sait aujourd'hui que les enfants dits sorciers ne sont pas des enfants à négliger, à abandonner. On doit se mobiliser pour lutter contre ce phénomène
	A travers les messages nous avons compris que les enfants dits sorciers peuvent vivre normalement et évoluer car les faits présentés dans les documentaires sont réels et comparables à nos réalités.

✚ Existence de discussions permanente dans les communautés sur le sujet de l'infanticide rituel

L'infanticide rituel était un sujet tabou dans les communautés. Personne n'osait en parler, certainement par pudeur. Rare sont les victimes qui s'en plaignent également ouvertement. D'aucuns disent même que si tu défends un enfant dit sorcier on te traite de sorcier. Il n'y a pratiquement pas de dénonciation. Dans le cadre de cette évaluation tous les agents des commissariats de police des communes de Sinendé, de Pèrèrè et de Kalalé interviewés ont confirmé qu'il n'y a jamais eu des plaintes enregistrées sur l'infanticide dans leur structure. Or les membres des communautés reconnaissent qu'il y a encore des cas.

Voici un témoignage d'un relai communautaire de la commune de Pèrèrè :

« Il y a eu un cas dans un village de Nikki appelé Chein, pendant la période de formation organisée par Franciscains-Bénin. C'est le cas d'un enfant qui est né avec des dents et sa tante paternelle l'a tué lors d'un bain. Elle aurait plongé sa tête dans l'eau chaude à l'insu de la mère de l'enfant quelques jours seulement après la naissance. »

Actuellement, malgré la prise de conscience engendrée par les sensibilisations, les dénonciations ne se font pas encore à la police, mais certaines personnes ont le courage de poser des problèmes liés aux enfants dits sorciers aux relais/leaders communautaires ou d'initier des échanges formels et/ou informels à ce sujet. C'est ainsi que le cas cité ci-dessus a été révélé au relai communautaire de façon discrète par un membre proche de la famille.

Ainsi, on peut affirmer que tout au moins dans les localités touchées par les campagnes de sensibilisations et bien au-delà, le sujet de l'infanticide rituel n'est plus un tabou. Des discussions sont effectivement menées au sein des communautés à divers niveaux. Que ce soit entre les femmes, entre les hommes, entre les professionnels (santé, CPS, Commissariat de police), les chefs traditionnels et même au sein des conseils communaux des discussions se mènent en termes de restitution des informations reçues lors des sensibilisations mais également en termes de stratégies à mettre en œuvre pour éradiquer la pratique. Les verbatim ci-après attestent de cette réalité dans les communes :

« Depuis les sensibilisations, j'ai fait la restitution à tous les chefs de villages. J'ai contacté les leaders communautaires aussi. » (Entretien Individuel avec un brigadier à Sinendé)

« Je profite de nos réunions hebdomadaires avec le roi pour faire la restitution des messages reçus lors de la formation de Parakou à mes pairs » (Entretien Individuel avec un chef traditionnel à Sinendé)

« Après les sensibilisations, on profite des réunions avec les relais pour passer des messages sur l'infanticide. On attire aussi l'attention des collègues sur les conduites à tenir en cas d'accouchement d'enfant dits sorciers » (Entretien avec sage-femme à Pèrèrè)

« L'arrivée de Franciscaïns-Bénin a permis de se rendre compte à l'évidence. La pratique est effective. Au-delà de 100 enfants pour notre commune. Ça nous a réveillés au niveau du CPS et nous passons des messages à différentes occasions aux populations. » (Entretien individuel avec le C/CPS Sinendé)

L'engagement et la disponibilité des acteurs à tous les niveaux pour lutter contre l'infanticide rituel

Toutes les activités de sensibilisations et de formations des acteurs communautaires et institutionnels menées dans le cadre de ce projet, finissent toujours par la prise d'engagement par les participants pour combattre le phénomène.

Ainsi, lors des enquêtes menées sur le terrain nous avons constaté encore la vivacité de cet engagement au niveau des acteurs et leur ferme volonté à agir. La preuve, ils ne se sont pas fait prier pour exprimer leur disponibilité à agir et leur impatience face à l'absence de Franciscaïns-Bénin sur le terrain après les campagnes de sensibilisation. Ils veulent voir poursuivre cette belle initiative qui a su bien commencer. Chaque acteur à son niveau a concrétisé cet engagement à travers des exemples d'initiatives ci-après :

- **A Sontou, dans la commune de Pèrèrè**, un comité composé de 14 membres dont sept (7) hommes et sept (7) femmes a été mis en place après la sensibilisation par les membres des communautés mêmes. Ce comité est chargé d'assurer la veille en vue de dénoncer les cas d'infanticide et aussi de faire des sensibilisations de proximité. Il semblerait que la pratique est courante dans cette communauté dont certains membres accueillent des enfants étrangers.

Parallèlement à cette initiative, les femmes font un suivi réciproque :

« S'il y a une femme qui accouche et on ne voit plus l'enfant, on va la soupçonner et la signaler »

Cette veille organisée par la communauté elle-même crée une certaine peur qui fait que les enfants ne peuvent plus être tués facilement au sein des populations sensibilisées, selon l'avis de certaines personnes interrogées.

Toutefois il revient selon diverses personnes enquêtées que les procédés ont aussi évolué, et des manières très subtiles sont utilisées pour éliminer les enfants : par empoisonnement, par étouffement, par privations diverses...C'est surtout chez les gandos et les peulhs qu'il y a des poches de résistance et dans les hameaux reculés.

- **A Kalalé** on peut dire que l'engagement des autorités municipales est total.

L'infanticide rituel est devenu un point de discussion dans les conseils communaux.

Au niveau des centres de santé, une sage -femme nous a confié qu'en cas de présentations problématiques, les parents ne sont plus informés. Mais seulement en cas de décès des mères, il n'y a rien à faire ; les parents rejettent les enfants ; surtout à BASSO.

Pour cela la sage-femme responsable de la maternité de Pèreère saisit toutes les occasions (vaccinations, CPN, réunions avec les membres COGES...) pour sensibiliser les populations sur l'infanticide et l'importance des consultations prénatales et des accouchements au centre de santé.

Toujours dans la commune de Kalalé, dans l'arrondissement de Matchoré, les femmes ont affirmé lors du focus group que nous avons eu avec elles qu'elles s'encouragent mutuellement pour aller en consultations prénatales.

- A Sinendé certaines actions ont été entreprises par diverses catégories d'acteurs. Un chef traditionnel nous a confié qu'il n'a pas cessé de sensibiliser ses paires à toutes leurs réunions hebdomadaires avec le roi. Le médecin chef fait aussi des discussions avec les agents de santé sur les droits de l'enfant y compris le droit à la vie.

Une accoucheuse traditionnelle très reconnue dans la région septentrionale pour sa compétence s'est aussi engagée dans la lutte pour avoir participé à la formation de Parakou. Ainsi, nous a-t-elle confié :

« Avant, je révélais les conditions d'accouchement aux parents, mais maintenant je ne dis plus. La croyance aux enfants sorciers est un mythe. »

Elle souhaiterait aussi avoir des supports de communication pour mieux faire les sensibilisations car nombreuses sont les femmes qu'elles mobilisent autour de ses activités de suivi de grossesses. En effet, les femmes enceintes viennent d'un peu partout pour prendre des tisanes auprès de cette dame toutes les semaines.

L'amélioration des Consultations Prénatales et diminution des accouchements à domicile

Toutes les activités de sensibilisations menées par Franciscaïns-Bénin, soutenues par les petites initiatives de restitution des connaissances acquises dans les communautés ont amélioré de façon substantielle les CPN et les accouchements assistés. Seulement les statistiques ne reflètent pas encore ces améliorations pour plusieurs raisons. D'une part les populations sont très mobiles et les femmes se déplacent très souvent pour aller séjourner dans les fermes pendant les saisons pluvieuses et d'autre part elles vont accoucher dans des centres de santé privés parfois non agréés ou dans des communes voisines.

Ainsi, les femmes et même des agents de santé ont reconnu que les femmes enceintes font de plus en plus les consultations prénatales. Mais de façon générale les taux de CPN sont encore faibles dans les trois communes. Les sensibilisations n'ont pas encore touché toutes les populations. Surtout à Sinendé, les taux sont restés très faibles malgré toutes les stratégies de motivation développées par la zone sanitaire. Certainement à cause de la concurrence exercée par une accoucheuse traditionnelle très compétente aux dires des populations.

Par contre des super taux sont observés au niveau des accouchements dans les centres de santé. Pour la sage-femme de Pèrèrè :

« Les accouchements à domicile ont nettement diminué. Les femmes trainent à la maison, mais elles finissent par venir. Elles attendent que les douleurs soient bien intenses ou encore que leurs maris leur donnent l'autorisation »

Malgré tout si elles accouchent à domicile, elles « ramassent » l'enfant pour venir prendre les premiers soins au centre de santé.

La régression de l'infanticide rituel

Avec toutes les nouvelles connaissances acquises par les communautés et les nouveaux comportements adoptés pour améliorer les conditions d'accouchement et lutter contre l'infanticide, il est de bon ton que la pratique régresse. Cette régression devient de plus en plus sensible et est plus effective dans les grandes agglomérations proches des centres des communes et arrondissements selon les personnes interrogées. C'est pour cela qu'il est très rare d'entendre parler de la pratique surtout si on ne vit pas en immersion dans la communauté.

« Aujourd'hui, plus personne ne peut oser tuer publiquement. La loi contre l'infanticide est vulgarisée par le biais du projet. » (Entretien individuel avec un animateur de Franciscains-Bénin ONG.)

Selon le responsable CPS de Kalalé :

« L'infanticide est une pratique très ancrée dans les mœurs ; mais les sensibilisations ont porté leurs fruits et les gens ont commencé à avoir peur »

Toujours à ce propos les femmes de Matchoré ont affirmé :

« Grâce à Franciscains-Bénin ONG, nous avons compris l'utilité des enfants dits sorciers. Il n'y a plus beaucoup de cas d'infanticide. C'est rare maintenant »

En résumé, on peut dire que les résultats du projet d'éradication de l'infanticide rituel au nord du Bénin ont eu des effets importants au sein des communautés aussi bien au niveau individuel qu'aux niveaux communautaire et institutionnel. Les acteurs à divers niveaux ont pris conscience de la persistance de l'infanticide, de ses conséquences et des stratégies à adopter pour son éradication. Tout ceci a été possible grâce à la pertinence des activités menées et des stratégies mises en œuvre. Beaucoup d'initiatives ont été prises de façon spontanée et volontaire au sein des communautés. Ce qui conduit à faire reculer davantage la pratique. Mais pour avoir plus d'impacts il faudrait améliorer la couverture géographique par des stratégies appropriées. On peut donc dire que ce projet a eu en peu de temps, des effets et impacts tangibles et probants.

A	B	C	D
La situation est considérée comme très satisfaisante, largement au-dessus de la moyenne et une référence potentielle en tant que bonne pratique. Les recommandations sont axées sur la nécessité d'adopter ces bonnes pratiques dans d'autres opérations.	La situation est considérée comme satisfaisante mais pouvant être améliorée. Les recommandations sont utiles mais pas vitales pour l'opération.	Certains points doivent être revus ; dans le cas contraire, la performance globale de l'opération pourrait en être affectée. Les améliorations nécessaires n'exigent cependant pas une révision majeure de la stratégie des opérations.	Il existe des défaillances sérieuses qui, à défaut d'être corrigées, pourraient entraîner l'échec de l'opération. Des ajustements majeurs et une révision de la stratégie sont nécessaires.

3-4-Efficience du projet

L'appréciation de l'efficience du projet se fera au regard de la gestion des ressources humaines, matérielles et du temps pour obtenir les résultats. De façon concrète, il sera donc apprécié les niveaux de réalisation des activités, des résultats et des objectifs en lien avec les ressources utilisées, le respect des délais, de la planification et des procédures administratives et financières.

Dans l'ensemble, les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord Bénin sont bien limitées et n'étaient pas totalement à la hauteur des objectifs du projet. Il s'agit aussi bien des ressources humaines, matérielles et financières et du temps.

Non seulement, le personnel n'est pas exclusivement consacré au projet et ne dispose pas de toutes les expertises requises pour mener à bien certaines activités mais aussi il y a eu des insuffisances dans certaines prévisions et estimations de moyens nécessaires pour la réalisation de certaines activités (par exemple, l'étude sur l'infanticide rituel).

A cause de l'effectif réduit, ce personnel a dû mettre les bouchées doubles pour réaliser les activités dans des délais raisonnables avec souvent des dépassements des échéances et beaucoup de pression aussi bien en interne qu'au niveau des communautés. Eu égard à cela certaines communautés ont estimé que l'organisation des campagnes étaient un peu précipitée. Elles n'ont pas été informées à temps. Ceci serait aussi à la base du non-respect des calendriers établis pour la mise en œuvre des activités.

Pour ce qui est des ressources financières et matérielles, elles ont fait défaut pour plusieurs raisons à savoir : la réduction initiale du budget soumis, certaines omissions et sous estimations au niveau d'un certain nombre de lignes budgétaires. Par exemple les activités liées à la préparation de l'étude ont été sous estimées. Il en est de même pour les honoraires des consultants pour cette activité et quelques aspects logistiques. L'équipe de Franciscains-Bénin a su bien surmonter ces difficultés en faisant des négociations avec les prestataires pour des révisions à la baisse de leur budget et des adaptations sans oublier l'utilisation de la ligne des imprévues qui existe fort heureusement. Malgré cette situation contraignante, le projet a connu une bonne gestion budgétaire et les deux rapports financiers intermédiaires soumis, ont été acceptés sans rejets par le bailleur.

Le retard de sept mois pratiquement qu'a connu le financement du projet au démarrage a été l'un des aspects difficiles du projet. Il a fallu aller à un rythme très soutenu pour rester dans le délai prévu finalement pour la fin.

Ces ressources limitées ont été toutefois gérées dans la plus grande transparence et dans le respect rigoureux des procédures administratives et financières du partenaire financier. Ces contraintes n'ont pas entaché de façon considérable l'atteinte des résultats du projet.

L'on peut donc conclure que le projet est moyennement efficient en considérant que le rapport cout efficacité est raisonnable. Les ressources disponibles ont été utilisées de façon judicieuse avec une bonne gestion des contraintes. Globalement, les activités ont été réalisées dans le temps avec des réajustements du calendrier ; certaines activités sont en train d'être rattrapées et finalisées.

A	B	C	D
<p>La situation est considérée comme très satisfaisante, largement au-dessus de la moyenne et une référence potentielle en tant que bonne pratique. Les recommandations sont axées sur la nécessité d'adopter ces bonnes pratiques dans d'autres opérations.</p>	<p>La situation est considérée comme satisfaisante mais pouvant être améliorée. Les recommandations sont utiles mais pas vitales pour l'opération.</p>	<p>Certains points doivent être revus ; dans le cas contraire, la performance globale de l'opération pourrait en être affectée. Les améliorations nécessaires n'exigent cependant pas une révision majeure de la stratégie des opérations.</p>	<p>Il existe des défaillances sérieuses qui, à défaut d'être corrigées, pourraient entraîner l'échec de l'opération. Des ajustements majeurs et une révision de la stratégie sont nécessaires.</p>

3.5 La durabilité des acquis et de l'impact du projet

Le projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord Bénin a été conçu à partir d'une analyse situationnelle très réaliste certainement réalisée sur la base d'éléments factuels rassemblés au cours des multiples années d'expériences dans les localités concernées par le phénomène. La maîtrise du sujet et la connaissance du terrain par les acteurs de l'ONG conjuguées avec leur professionnalisme a conduit au succès noté dans la mise en œuvre des activités. Le personnel de Franciscains-Bénin ONG était au cœur des actions sur le terrain. Notamment la mise en œuvre des activités de

formation et des campagnes de sensibilisation a été possible grâce à l'engagement et à la détermination du personnel. Celui-ci était à la fois au niveau organisationnel et opérationnel. Dans ce cadre, le développement de partenariat et la collaboration avec une diversité d'acteurs communautaires et institutionnels, a été effectif. Ceci a donné un éclat et une grande visibilité au projet au sein des communautés. L'implication des diverses catégories d'acteurs a été aussi très déterminant pour l'atteinte des résultats et le niveau élevé d'engagement de ces derniers après le projet pour mener la lutte. Mais ces acquis sont encore très fragiles et risquent de disparaître s'ils ne sont pas régulièrement suivis et maintenus par un dispositif mis en place à cet effet.

Or, il ressort des investigations menées dans le cadre de la présente évaluation que le dispositif prévu à la conception du projet en vue de la pérennisation n'a pas été totalement mis en place. Le projet a certes un ancrage communautaire poussé ; les jeunes, les femmes, les hommes, les agents de santé, les élus locaux, les leaders religieux et autres parties prenantes ont été formés et ont participé de diverses manières à la mise en œuvre des activités, mais leurs rôles et responsabilités n'ont pas été clairement définis pour la suite, c'est-à-dire après le projet. En d'autres termes, il n'y a pas eu une responsabilisation et une contractualisation pour assurer l'effectivité de leur intervention dans les communautés. Il a manqué le suivi dans ce sens et les membres des comités locaux de suivi qui sont supposés prendre la relève ne se reconnaissent pas encore en tant que membres d'un comité ayant un mandat.

D'un autre côté, les autorités locales et les structures déconcentrées de l'état qui constituent les garants légaux des droits de l'enfant n'ont pas été pris en compte dans le dispositif de pérennisation qui a été prévu. C'est l'Etat qui définit les politiques et la société civile est là pour l'accompagner. Ainsi, Franciscaïns-Bénin ONG gagnerait à se repositionner dans cette lutte contre l'infanticide rituel des enfants dits sorciers, en assurant juste un leadership et apprendre progressivement aux structures de l'Etat et aux collectivités locales à faire ce qu'elle sait si bien faire actuellement. L'approche du faire-faire et le partenariat public-privé sont donc à encourager. C'est à ce seul prix qu'on pourra espérer un passage à l'échelle et une durabilité de l'action en vue d'une éradication effective et totale de cette pratique néfaste au bien-être et à la vie des enfants.

Dans ce sens, il serait bien de faire des plaidoyers en direction des garants légaux en vue d'engager leur responsabilité dans cette lutte et aussi de s'appuyer sur des structures déjà existantes au sein des communes pour assurer la coordination et le

suivi des actions. Il est toujours plus facile et plus durable de s'appuyer sur l'existant que de créer chaque fois de nouvelles structures. Dans cette optique, les cellules communales de coordination et de suivi de la protection des enfants pourraient être responsabilisées toujours avec le leadership des maires. Ainsi tous les secteurs d'activités se retrouvant déjà dans ce cadre de concertation communale, la supervision des acteurs communautaires sera plus facile. Ce dispositif pourra fonctionner au début avec un minimum d'appui technique et financier de la part de Franciscain-Bénin ONG. *Eu égard à ces quelques limites énumérées plus haut par rapport à la durabilité des acquis du projet nous pouvons conclure qu'elle est passable. Plusieurs aspects sont à revoir au niveau de la conception du dispositif de pérennisation des acquis, des stratégies d'intervention et du système de suivi évaluation pour espérer avoir des résultats probants.*

A	B	C	D
La situation est considérée comme très satisfaisante, largement au-dessus de la moyenne et une référence potentielle en tant que bonne pratique. Les recommandations sont axées sur la nécessité d'adopter ces bonnes pratiques dans d'autres opérations.	La situation est considérée comme satisfaisante mais pouvant être améliorée. Les recommandations sont utiles mais pas vitales pour l'opération.	Certains points doivent être revus ; dans le cas contraire, la performance globale de l'opération pourrait en être affectée. Les améliorations nécessaires n'exigent cependant pas une révision majeure de la stratégie des opérations.	Il existe des défaillances sérieuses qui, à défaut d'être corrigées, pourraient entraîner l'échec de l'opération. Des ajustements majeurs et une révision de la stratégie sont nécessaires.

IV - LES DIFFICULTÉS ET LIMITES DE MISE EN ŒUVRE, LES LEÇONS APPRISES ET LES BONNES PRATIQUES

4.1 Les difficultés et contraintes

La mise en œuvre des activités du projet a été marquée par quelques difficultés qu'il convient de mentionner. Il s'agit de :

- Le retard dans le financement du projet a réduit considérablement la durée initiale accordée par le partenaire financier pour l'exécution des activités. Ceci a créé un peu de pression et de stress dans la mise en œuvre des activités. Malgré tous les efforts fournis par l'équipe de mise en œuvre pour accélérer les

processus, le délai de fin initialement prévu n'a pas pu être respecté. Une prolongation a alors été accordée sur demande de Franciscaïns Bénin pour bien finir le projet au plus tard le 30 novembre 2018 ;

- Le budget approuvé par l'Ambassade de France pour la mise en œuvre du projet était limité au regard des objectifs et des stratégies de mise en œuvre, surtout par rapport à la réalisation de l'étude de référence sur l'infanticide rituel. En effet certaines dépenses liées à la préparation de l'étude n'avaient pas été prévues ; ce qui a rendu un peu difficile la réalisation de l'étude avec des réajustements et des négociations avec les consultants qui ont accepté de faire quelques concessions. Aussi, le nombre des supports de communication (Tee-shirt) n'était-il pas suffisant au regard du nombre de participants aux séances de sensibilisation dans les communautés. Six cents (600) tee-shirts ont été distribués dans les trois communes au lieu de 1500 initialement prévus ;
- L'accès très difficile de certaines pistes pendant la saison des pluies a causé beaucoup de désagréments à l'équipe de Franciscaïns-Bénin ONG lors des campagnes de sensibilisation. Un véhicule et certains matériels et équipements ont été endommagés ;
- La disponibilité limitée de l'équipe de l'ONG pour la gestion et la mise en œuvre du projet a causé quelques faiblesses dans la planification, la gestion et la mise en œuvre de certaines activités. En effet le personnel de l'ONG qui met en œuvre le projet est aussi sollicité pour les activités habituelles de l'ONG. Certaines expertises requises pour la planification et la mise en œuvre du projet ont nécessité un appui externe.

4.2 Les limites du projet

L'évaluation du projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord du Bénin a mis en exergue quelques aspects qui méritent d'être améliorés pour plus d'efficacité, d'impact et de durabilité des acquis.

Par rapport à l'étude, la méthodologie prévue n'a pas intégré les indicateurs du projet de sorte à avoir des valeurs de références en vue de faciliter le suivi évaluation. Aussi l'objectif No 2 du projet qui est de : « Constituer une base de données de référence pour le suivi de l'évolution dans le temps, du phénomène des enfants dits sorciers dans les communes », n'a pas été fidèlement pris en compte dans les objectifs

spécifiques de l'étude. Les prévalences des enfants dits sorciers et de l'infanticide rituel sont effectivement disponibles de même qu'une base de données, mais un plan de suivi n'est pas encore élaboré pour assurer la mise à jour régulière de cette base. Ceci constitue une grande limite car sans ce dispositif, l'étude risque d'être à chaque fois reprise avec la même envergure ; ce qui serait fastidieux et coûteux.

Par ailleurs, la durée de l'étude était insuffisante au regard des enjeux et des méthodes et techniques de collecte de données.

En ce qui concerne les sensibilisations, les ressources disponibles et les stratégies utilisées n'ont pas permis de toucher les hameaux reculés surtout les camps peulhs dans lesquelles on sent encore la vivacité de cette pratique. Il est vrai que le projet a pu toucher des centaines de personnes mais compte tenu de la gravité et de l'urgence de l'éradication de l'infanticide, on pourrait mieux s'organiser et revoir les stratégies de sensibilisation pour atteindre plus de personnes. La formation de pools d'animateurs locaux pourrait aider à cet effet.

Notons aussi que le dispositif de pérennisation prévu à la conception du projet n'a pas été fidèlement mis en place même si ce dernier n'a presque pas responsabilisé les garants légaux de droit.

Enfin, il a manqué de suivi dans la poursuite des activités de sensibilisation sur le terrain non seulement pour motiver les acteurs mais surtout pour la capitalisation et la documentation.

4.3 Leçons apprises

La mise en œuvre du projet a créé des dynamiques au niveau de divers acteurs qui ont été mis en relations tout au long du projet. Quelques enseignements se dégagent de cette expérience qui a été analysée dans le cadre de cette évaluation. On peut donc retenir les points ci-après :

- On peut mener de grandes actions avec un peu de moyens si on est motivé et déterminé ;
- Sur un sujet sensible comme celui de l'infanticide, il faut du temps et la persévérance pour avoir les informations authentiques. Les gens ne disent pas forcément ce qu'ils pensent ;
- Pour réussir un projet, il faut une équipe bien constituée. Il faut une certaine expertise pour la mise en œuvre d'un projet pour veiller au respect des normes et faire une meilleure planification.

4.4 Les bonnes pratiques

Quelques bonnes pratiques identifiées dans le cadre de cette évaluation méritent d'être maintenues. Il s'agit de :

- La documentation des processus : des rapports ont été régulièrement produits pour les différentes activités menées au fur et à mesure de la mise en œuvre ;
- Les débriefings organisés dans chaque commune après les campagnes de sensibilisations ont favorisé un apprentissage institutionnel et une amélioration continue dans le déroulement de l'activité ;
- L'utilisation des supports de communications (projection de documentaire, les dépliants, les tee-shirts) a énormément contribué à la compréhension des messages et à l'amélioration des connaissances des participants aux sensibilisations sur le sujet de l'infanticide ;
- Les témoignages faits lors des séances de sensibilisations constituent également des éléments déterminants de la prise de conscience des populations sur le fait que la pratique de l'infanticide rituel est mauvaise et est à éradiquer ;
- La création d'un forum pour faciliter les échanges d'informations entre Franciscains-Bénin ONG et les points focaux des communes. Bien que ce forum ne soit pas très animé, c'est une bonne initiative à poursuivre ;
- L'organisation des réunions d'ouverture avec les autorités locales et les acteurs institutionnels en prélude aux séances de sensibilisation grand public, ont permis d'obtenir l'engagement de ces acteurs et ont facilité la mobilisation sociale et l'organisation pratique desdites séances ;
- La conception des messages spécifiques et adaptées à chaque cible a été très capitale et déterminant dans les résultats encourageants atteints par le projet. Dans le même ordre d'idées, l'exploitation des résultats de l'étude en l'occurrence les statistiques pour soutenir les messages transmis aux acteurs lors des différentes activités, a permis de les convaincre totalement.

V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusions

Cette évaluation a permis d'apprécier la performance globale du projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord Bénin mis en œuvre par Franciscains-Bénin. Cette initiative est salubre pour les enfants dits sorciers, leurs familles et leurs communautés. Le projet a su apporter des réponses pertinentes aux besoins réels des communautés et aux préoccupations des garants de droits légaux et moraux. Il est en parfaite cohérence avec les politiques et stratégies nationales de protection des enfants et les dispositions juridiques en la matière. Malgré l'insuffisance des ressources mobilisées au vue des objectifs poursuivis par l'action, le personnel du projet a fait montre d'un engagement et d'une détermination pour une gestion efficace et transparente. Ce qui a permis de relever quelques défis importants à savoir :

- La disponibilité des statistiques sur les enfants dits sorciers et l'infanticide rituel
- L'amélioration des connaissances des parties prenantes sur l'infanticide rituel et l'existence de discussions à divers niveaux sur le sujet ;
- La prise de conscience et l'engagement des acteurs à tous les niveaux des communes de Sinendé, de Kalalé et de Pèrèrè pour lutter contre l'infanticide rituel.

Les principales insuffisances relevées par rapport à la mise en œuvre de ce projet sont liées au non-respect de la planification, à la faible couverture des communes ciblées par les activités de sensibilisation et à la faiblesse du dispositif de suivi et de pérennisation des acquis.

Il est donc nécessaire de poursuivre l'action tout en veillant à améliorer la performance globale du projet.

5.2 Recommandations

Malgré la performance appréciable du projet et des acquis notés, de nombreux défis restent à relever pour éradiquer définitivement l'infanticide dans le nord Bénin. Par conséquent, nous formulons les recommandations ci-après à l'endroit de Franciscains-Bénin ONG:

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour l'éradication de l'infanticide rituel en vue de bien définir et circonscrire toutes les cibles par catégorie et par localité, avec des messages adaptés ;

- Mettre en place un dispositif de collecte et d'enregistrement des données sur l'infanticide rituel et en assurer le suivi ;
- Organiser des séances de sensibilisation sur des thématiques associées à l'infanticide rituel dans les maternités et centres de santé à l'intention des femmes enceintes et allaitantes ;
- Bien définir les rôles et responsabilités des comités locaux de suivi et les former et appuyer la mise en œuvre de leurs plans d'actions ;
- Envisager des actions de prise en charge des enfants survivants ;
- Organiser des plaidoyers pour la promotion de la scolarisation des enfants en particulier celle des filles et l'alphabétisation ;
- Recenser et former toutes les accoucheuses traditionnelles, les associer aux activités de sensibilisation des femmes enceintes et allaitantes et mettre en place un système de suivi et supervision par les sages-femmes ;
- Adopter l'approche de faire-faire et nouer un partenariat avec les structures publiques en vue d'assurer une meilleure pérennité des acquis du projet.

ANNEXES

Tableau d'appréciation globale extrait du manuel du ROM (Monitoring orienté vers les résultats), publié en 2012 par la commission européenne (EuropAid-Bureau de coopération).

Notation	Numérique	Qualitative	
A	4	Très bon	La situation est considérée comme très satisfaisante, largement au-dessus de la moyenne et une référence potentielle en tant que bonne pratique. Les recommandations sont axées sur la nécessité d'adopter ces bonnes pratiques dans d'autres opérations.
B	3	Bon	La situation est considérée comme satisfaisante mais pouvant être améliorée. Les recommandations sont utiles mais pas vitales pour l'opération.
C	2	Problèmes	Certains points doivent être revus ; dans le cas contraire, la performance globale de l'opération pourrait en être affectée. Les améliorations nécessaires n'exigent cependant pas une révision majeure de la stratégie des opérations.
D	1	Défaillances sérieuses	Il existe des défaillances sérieuses qui, à défaut d'être corrigées, pourraient entraîner l'échec de l'opération. Des ajustements majeurs et une révision de la stratégie sont nécessaires.

Liste des documents consultés

1. République du Bénin, La Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE), 2014.
2. République du Bénin, Loi 2015-08 du 08 décembre 2015 portant code de l'enfant, 2015
3. Document de recommandation de la Société Civile Béninoise 2017
4. Rapport de la campagne de sensibilisation dans la commune de Kalalé
5. Rapport de la campagne de sensibilisation dans la commune de Pèrèrè
6. Rapport de la campagne de sensibilisation dans la commune de Sinendé
7. Document du projet d'éradication de l'infanticide rituel dans le nord Bénin
8. Franciscains-Bénin, Rapport final de l'étude sur : Etat des lieux des enfants dits « sorciers » et du phénomène de l'infanticide rituel dans les communes de Nikki, N'Dali, Pèrèrè, Kalalé, Bembèrèkè, Kandi, Gogounou, Ségbana, Sinendé, Kérou, Djougou, avril 2018
9. Rapport de la formation des parties prenantes sur l'infanticide rituel des enfants dits sorciers dans le nord Bénin
10. Rapport technique intermédiaire 1, 7 avril 2018
11. Rapport technique intermédiaire 2, 26 juin 2018

Liste des personnes ressources rencontrées

Tableau 5 : Liste des personnes ressources interviewées

No	Nom et Prénom	Fonctions
1	TOMEDE Christ	Gestionnaire du projet à Franciscains-Bénin
2	BADOU Monique	Comptable Franciscains-Bénin
3	Frère Auguste AGOUKPE	Directeur Exécutif Franciscains-Bénin
4	Evariste LAFIA	Animateur Franciscains-Bénin
5	Brice SATCHIVI	Responsable CPS Kalalé
6	CHAPARGUI Saydath	Sage-femme responsable maternité Kalalé
7	ABASS CHABI	Point focal Kalalé
8	Wahidi LAWANI	Commissaire adjoint de Kalalé
9	Sœur Valeria	Religieuse Compagnie du sauveur Kalalé
10	Bio ADAMOU Maryama	Infirmière Sontou /Pèrèrè
11	Mathieu FADJEDE	Point Focal Pèrèrè
12	Sidi Idriss TOURE	Guide Pèrèrè
13	ALIDOU ABDOU	Fonctionnaire de police Pèrèrè
14	Sr Vicentia AMANONGBE	Réligieuse Pèrèrè
15	Sr Albertine	Réligieuse Pèrèrè
16	Sr Françoise DAGBA	Réligieuse Pèrèrè
17	Nathalie HOUNGBEDJI	Cusinière à l'orphelinat de Pèrèrè
18	Thèrèse OROUN'GOBI	Animatrice mission catholique Pèrèrè
19	ATAKPENOU Audace	Responsable CPS Sinendé
20	Viviane SAKA	Medecin Sinendé
21	Ousmane ABDOULAYE	SG Mairie de Sinendé
22	Maimounatou ISSIFOU	Matrone Sinendé
23	Saka GOUNOU	Point Focal Sinendé
24	Iliassou BA OROU	ONG APROSOC Sinendé
25	Ousmane SENI	Membre de l'association des jeunes de Sinendé
26	Abou BARASOUNOU	Chef traditionnel Sinendé
27	Djima MAMADOU	Brigadier commissariat de Sinendé

LES OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

Guide d'entretien avec le personnel de Franciscains-Bénin

- Informations générales
- En quoi a consisté le projet d'éradication de l'infanticide rituel ?
- Pourquoi le projet ?
- Quels sont les groupes cibles touchés par les sensibilisations ?
- Les objectifs et approches de la formation
- Rôles joués par les acteurs/parties prenantes (coordination du projet, le fonctionnement du dispositif de suivi évaluation, relation avec les structures étatiques et les autres ONG intervenant dans le domaine...)
- Pertinence du projet : en quoi le projet répond t-il aux besoins des cibles ? - Pertinence des stratégies utilisées Quelles approche pour les sensibilisations ?
- Quelles relations existent entre les différentes activités du projet ? Dans quelle mesure les résultats de l'étude ont-ils été exploités pour l'organisation des sensibilisations et des formations ?
- Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport aux actions précédentes ou celles des autres acteurs ?
- Points forts, points faibles, contraintes et difficultés
- Leçons apprises
- Bonnes pratiques
- Changements induits au niveau des enfants, des familles, des communautés, des acteurs
- Durabilité des acquis (qu'est qui va se passer si le projet prend complètement fin maintenant, quel est le niveau d'appropriation par les acteurs,
- Niveau de mise en œuvre des activités, résultats, des objectifs ? délai ? Cout ?
- Adéquation des ressources utilisées

Guide d'entretien avec les membres du comité de suivi/CPS /Point focal/ONG/Autres structures

- Informations générales
- Perception du phénomène d'infanticide rituel
- Pourquoi le phénomène perdure ?
- Qui sont les tenants de cette pratique ?
- Appréciation du projet de FB/Particularité par rapport aux autres acteurs
- Comment les comités de suivi ont été mis en place ?
- Composition du comité de suivi ?
- Attributions rôles et responsabilités des comités
- Quelle est leur notoriété ?

- Quelles sont leurs activités et les Difficultés rencontrées ?
- Perception par rapport au projet
- Les changements induits par le projet
- Les points forts/points faibles
- Durabilité des actions
- Suggestions pour plus d'efficacité

Guide d'entretien avec les agents de santé/Matrones

- Informations générales
- Perception du phénomène d'infanticide rituel
- Pourquoi le phénomène perdure ?
- Qui sont les tenants de cette pratique
- Appréciation du projet de FB/Particularité par rapport aux autres acteurs
- Points forts, points à améliorer, contraintes difficultés
- Les changements induits par le projet /les CPN, les accouchements
- Les statistiques disponibles
- Les suggestions pour améliorer et pérenniser l'intervention
- Guide d'entretien avec les autorités locales/leaders religieux
- Perception du phénomène d'infanticide rituel
- Pourquoi le phénomène perdure ?
- Qui sont les tenants de cette pratique
- Appréciation du projet de FB/Particularité par rapport aux autres acteurs
- Appréciation des cibles de l'intervention et des approches utilisées
- Rôles et relations avec FB
- Points forts, points à améliorer, contraintes, difficultés
- Les changements induits par le projet /enfants, parents, communautés ?
- Les suggestions pour améliorer et pérenniser l'intervention

Guide d'entretien avec les membres des communautés (femmes, hommes, jeunes)

- Perception du phénomène d'infanticide rituel
- Pourquoi le phénomène perdure ?
- Qui sont les tenants de cette pratique
- Appréciation du projet de FB/Particularité par rapport aux autres acteurs
- Participation aux activités
- Points forts, points à améliorer, contraintes difficultés
- Les changements induits par le projet /enfants, femmes, hommes, parents, communautés ?

- Les suggestions pour améliorer et pérenniser l'intervention

Questions spécifiques aux enfants

- Informations générales
- Perception du phénomène
- Connaissance du projet
- Qu'est-ce que vous avez aimé dans le projet ?
- Qu'est-ce que vous n'avez pas aimé ?
- Changement apportés par le projet dans la vie des enfants/famille/communautés (relations avec votre environnement)
- Questions spécifiques aux forces de l'ordre
- Perception du phénomène d'infanticide rituel
- Pourquoi le phénomène perdure ?
- Qui sont les tenants de cette pratique
- Appréciation du projet de FB/Particularité par rapport aux autres acteurs
- Appréciation des cibles de l'intervention et des approches utilisées
- Rôles et relation avec le projet
- Points forts, points à améliorer, contraintes difficultés
- Situation des dénonciations des cas d'infanticides rituel/statistiques avant et après le projet
- Les changements induits par le projet /enfants, parents, communautés ?
- Les suggestions pour améliorer et pérenniser l'intervention

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	3
LISTE DES TABLEAUX	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
I - INTRODUCTION.....	8
1.1 Contexte et justification de l'évaluation	8
1.2 Bref aperçu du projet	8
1.3 Objectif de l'évaluation	10
II - DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	10
2.1 Phase préparatoire	11
2.2 La collecte des données sur le terrain	11
2.3 Phase d'exploitation des données, d'élaboration et de validation du rapport de la mission	13
III - PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	13
3.1 Pertinence du projet et des stratégies de mise en œuvre	13
3.1.1 Pertinence du projet	13
3.1.2 Pertinence des stratégies de mise en œuvre	16
3.2 Efficacité du projet.....	18
3.2.1 Effectivité de la réalisation des activités.....	18
3.2.2 Résultats atteints en comparaison avec ceux qui sont prévus	20
3.2.3 Atteinte des objectifs du projet.....	23
3.3 Effets et impacts du projet	25
3-4-Efficience du projet.....	34
3.5 La durabilité des acquis et de l'impact du projet	35
IV -DIFFICULTÉS ET LIMITES DE MISE EN ŒUVRE, LES LEÇONS APPRISES ET LES BONNES PRATIQUES.....	37
4.1 Les difficultés et contraintes	37
4.2 Les limites du projet.....	38
4.3 Leçons apprises	39
4.4 Les bonnes pratiques	40
V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	41
5.1 Conclusions.....	41
5.2 Recommandations.....	41
ANNEXES	43
Liste des documents consultés.....	44
Liste des personnes ressources rencontrées	45